



**AVIS POUR LA MISE EN CONCESSION DE L'EXPLOITATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE
DU VENDREDI, DU MARCHÉ ANNUEL ET D'UN MARCHÉ A THEME SPECIFIQUE
A BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

1. Lieu, jour et heures d'exploitation

Le **marché hebdomadaire** de Berchem-Sainte-Agathe se tient chaque vendredi après-midi, de 13 à 20h, en fonction des circonstances à la Place du Roi Baudouin, au lieu-dit « Parvis de l'Eglise », rue des Soldats (tronçon entre la rue de l'Eglise et la Place du Roi Baudouin), rue de l'Eglise (entre les numéros 3 et 25) et sur la place Schweitzer (sur le trottoir situé au carrefour de la rue des Soldats et de l'avenue du Roi Albert).

Le **marché annuel** de Berchem-Sainte-Agathe se tient dans les emprises redéfinies chaque année par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Il a lieu habituellement au début du mois de septembre, de 10h à 20h.

La date, l'horaire et l'emprise du **marché à thème spécifique** de Berchem-Sainte-Agathe (par exemple marché des Senteurs et Saveurs) doivent encore être définis par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

Les marchés peuvent être déplacés en cas de nécessité vers un autre endroit sur décision du Collège des Bourgmestre et Echevins.

2. Règles applicables

Le Règlement sur l'organisation d'activités ambulantes sur les marchés publics sera d'application. Le soumissionnaire se tiendra informé de toute modification apportée aux lois et règlements en vigueur.

La gestion du marché hebdomadaire du vendredi, du marché annuel et du marché à thème spécifique font l'objet d'une concession de services.

Les modalités de consultation, de soumission et d'attribution, ainsi que le projet de convention ont été approuvés par le Conseil communal en date du 4 mars 2021.

3. Durée de la concession

La concession est accordée pour une durée de 3 ans à compter de la date signifiée, avec reconduction expresse (et non tacite) au terme de chaque période annuelle intermédiaire, soit au terme de la première année et de la deuxième année.

4. Pouvoir adjudicateur

Le Conseil est chargé de l'attribution de la concession au soumissionnaire dont l'offre lui semblera la plus intéressante sur la base de critères suivants :

1. Le montant du droit de place et le montant de la redevance annuelle forfaitaire qui sera proposé et leurs justifications dans un objectif de fidélisation des exposants
2. La diversité des produits qui seront proposés
3. Les services proposés :
 - a. Les moyens utilisés pour assurer la promotion des marchés permettant d'augmenter sa dynamisation, son attractivité et sa fréquentation
 - b. Les moyens d'information à l'attention des visiteurs du marché qui seront utilisés quant au planning des marchés et des exposants présents

5. Modalités de remise d'offres

Les soumissions devront être conformes au modèle annexé (annexe 1).

Les soumissions introduites par des sociétés civiles ou commerciales devront être accompagnées d'un document établissant d'une façon non équivoque que le ou les signataires de la soumission jouissent des pouvoirs requis pour agir au nom de leur société.

Le dossier doit parvenir, en double exemplaire, par pli recommandé avec accusé de réception à la poste (cachet de la poste faisant foi) ou remis contre récépissé à l'adresse suivante : Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe – Avenue du Roi Albert 33 – 1082 Bruxelles **au plus tard le 24 mars 2021 à 12h.**

Les offres doivent, sous peine de nullité, être placées dans une enveloppe portant inscription « DOSSIER POUR LA GESTION DU MARCHE HEBDOMADAIRE DU VENDREDI, DU MARCHE ANNUEL ET DU MARCHE A THEME SPECIFIQUE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE ».

La commune se réserve le droit :

1. de rejeter les soumissions qui prévoient des conditions autres que celles stipulées au projet du contrat ;
2. de ne donner aucune suite au présent appel, d'en ordonner un nouveau ou de prendre toute mesure qu'elle juge conforme à ses intérêts.

Les cas non prévus seront tranchés par le Collège, qui s'inspirera des lois, règlements et usages en vigueur.

Renseignements : Service Commerce – Benoît Tinsy – 02/563.59.03 – btinsy@berchem.brussels